

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 36 (1936)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table chronologique des matières

du tome XXXVI du Bulletin des lois.

(Année 1936.)

	Page
<i>Ordonnance</i> sur les examens d'admission aux professions de l'industrie des automobiles	1
<i>Ordonnance</i> sur l'admission d'apprentis dans la profession de coiffeur	3
<i>Ordonnance</i> sur l'admission et les examens intermédiaires d'apprentis dans la cordonnerie	4
<i>Ordonnance d'exécution</i> concernant l'assurance de responsabilité civile des cyclistes	6
<i>Ordonnance</i> sur l'organisation et le développement de l'orientation professionnelle	9
<i>Ordonnance</i> sur l'admission d'apprentis dans la profession de peintre et plâtrier	12
<i>Ordonnance</i> concernant les doubles gains dans le corps enseignant et le personnel de l'Etat	13
<i>Règlement</i> concernant l'admission à l'Université de Berne	15
<i>Arrêté</i> modifiant le règlement sur les indemnités de déplacement du personnel de l'Etat	20
<i>Ordonnance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat le Wissbach et ses affluents dans la commune de Rüscheegg	21

IV

	Page
<i>Règlement intercantonal</i> concernant la police de la navigation sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat . . .	22
<i>Règlement</i> concernant les indemnités dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour usage de véhicules automobiles en déplacements de service	46
<i>Ordonnance</i> modifiant celle du 31 juillet 1928 sur les ventes aux enchères de bois de l'Etat	49
<i>Ordonnance</i> sur l'admission d'apprentis dans la profession de ferblantier et d'installateur en appareils sanitaires . . .	50
<i>Ordonnance</i> sur les examens d'admission aux professions de coiffeur et de coiffeuse	51
<i>Décret</i> sur les maisons de santé publiques et privées . . .	53
<i>Ordonnance</i> modifiant celle du 2 décembre 1905/19 mai 1920 sur la confection et la revision des plans d'aménagement des forêts publiques	62
<i>Décret</i> concernant les subsides à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs et à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois	63
<i>Ordonnance</i> sur la perception d'une taxe cantonale des billets	65
<i>Ordonnance</i> sur les examens d'admission à la profession de cordonnier	72
<i>Décret</i> portant modification de diverses dispositions du décret du 9 novembre 1920/18 novembre 1924 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	74
<i>Règlement</i> sur les examens d'avocats	80
<i>Règlement</i> sur les examens de notaires	87
<i>Ordonnance I</i> concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales . .	93

	Page
<i>Ordonnance II</i> concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales . . .	95
<i>Ordonnance cantonale</i> portant exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 août 1936 qui institue des mesures pour faire respecter l'interdiction de participer aux hostilités en Espagne	97
<i>Ordonnance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat le Heubach et le Murtengraben dans la commune de Rüscheegg . . .	99
<i>Décret</i> concernant les agents de poursuites	100
<i>Décret</i> portant rétablissement de la paroisse de Sutz	102
<i>Ordonnance</i> plaçant sous la surveillance de l'Etat l'Erbserenbach et le Turbach dans la commune de Gessenay	104
<i>Arrêté</i> concernant la restriction de la circulation sur certains ponts	105
<i>Ordonnance cantonale</i> sur des mesures extraordinaires concernant le coût de la vie	106
<i>Ordonnance</i> fixant les attributions des commissions locales de surveillance des prix	108
<i>Ordonnance</i> sur les examens d'admission à la profession de tailleur	111
<i>Ordonnance</i> sur le commerce des immeubles agricoles	113
<i>Instructions</i> concernant la comptabilité des notaires et les inspections y relatives	114
<i>Ordonnance</i> réglant le travail hors fabrique dans l'horlogerie	119
<i>Règlement</i> sur la formation pratique des candidats au barreau	120
<i>Arrêté du Grand Conseil</i> concernant les subventions cantonales en faveur de l'assurance du bétail	122

VI

	Page
<i>Décret</i> concernant des mesures en vue du rétablissement de l'équilibre financier de l'Etat	123
contient modifications aux :	
Décret sur les écolages dans les écoles techniques cantonales;	
Décret fixant les émoluments en matière pénale, etc.;	
Tarif des émoluments judiciaires en matière civile;	
Décret relatif à l'administration des consignations judiciaires, etc.;	
Décret sur les traitements du personnel de l'Etat;	
Décret concernant les secours officiels aux malades indigents ori- ginaires d'autres cantons suisses et d'Etats étrangers;	
Décret concernant les inspecteurs des écoles primaires et des écoles secondaires.	
<i>Arrêté du Conseil-exécutif</i> concernant la rétribution des agents de poursuites	129
<i>Ordonnance</i> sur les mesures à prendre contre les maladies transmissibles	131
<i>Règlement</i> des examens de maturité dans les gymnases du canton de Berne	144

Table des actes législatifs classés suivant les Directions.

Présidence.

Affaires communales.

Affaires militaires.

Affaires sanitaires.

	Page
<i>Hôpital de l'Île</i> ; réduction des subsides. Décret	127
<i>Maisons de santé publiques et privées</i> ; organisation. Décret	53
<i>Maladies transmissibles</i> . Ordonnance	131
<i>Tuberculose</i> ; réduction des subsides. Décret	127

Agriculture.

<i>Assurance du bétail</i> ; subsides. Arrêté	122
<i>Caisse d'aide aux agriculteurs</i> ; subsides. Décret	63
<i>Immeubles agricoles</i> ; commerce. Ordonnance	113

Assistance publique.

<i>Frais d'hospitalisation</i> de Confédérés et d'étrangers. Décret	126
---	-----

Cultes.

<i>Paroisse de Sutz</i> ; rétablissement. Décret	102
--	-----

Finances.

<i>Caisse de prévoyance</i> . Décret modificatif	74
<i>Doubles gains</i> dans l'administration et le corps enseignant. Ordonnance	13

VIII

	Page
<i>Equilibre financier de l'Etat</i> ; rétablissement. Décret . . .	123
<i>Indemnités de déplacement</i> . Règlement modificatif . . .	20
<i>Indemnités journalières</i> de commissions cantonales. Ordonnances I et II	93, 95
<i>Taxe cantonale des billets</i> . Ordonnance	65
<i>Traitements posthumes</i> . Décret	123
<i>Véhicules automobiles</i> ; usage pour déplacements de service. Règlement	46

Forêts.

<i>Plans d'aménagement des forêts publiques</i> . Ordonnance . . .	62
<i>Ventes de bois de l'Etat</i> . Ordonnance modificative	49
<i>Wissbach</i> ; mise sous surveillance publique. Ordonnance . . .	21

Instruction publique.

<i>Doubles gains</i> dans le corps enseignant. Ordonnance	13
<i>Examens de maturité</i> . Règlement	144
<i>Examens de notaires</i> . Règlement	87
<i>Inspectorat des écoles</i> ; nouvelle circonscription. Décret . . .	127
<i>Université</i> ; admission. Règlement	15

Intérieur.

<i>Apprentis</i> ; admission. Ordonnances: Coiffeurs 3, cordonniers 4, peintres-plâtriers 12, ferblantiers et installateurs	50
<i>Association de cautionnement de l'artisanat bernois</i> . Décret	63
<i>Commissions locales</i> de contrôle des prix. Ordonnance	108
<i>Ecoles techniques cantonales</i> ; écolages. Décret	123
<i>Examens d'admission d'apprentis</i> . Ordonnances: Industrie des automobiles 1, coiffeurs et coiffeuses 51, tailleurs 111, cordonniers	72
<i>Industrie horlogère</i> hors fabrique. Ordonnance	119
<i>Mesures extraordinaires</i> concernant le coût de la vie. Ordonnance	106
<i>Orientation professionnelle</i> ; organisation et développement. Ordonnance	9

IX

Justice.

	Page
<i>Agents de poursuites.</i> Décret 100. Arrêté	129
<i>Avocats; examens.</i> Règlement	80
<i>Biens-fonds agricoles; commerce.</i> Ordonnance	113
<i>Consignation judiciaires; administration.</i> Décret	124
<i>Emoluments judiciaires en matière civile.</i> Décret	124
<i>Notaires; comptabilité et contrôle.</i> Instructions	114
—; examens. Règlement	87
<i>Tarif en matière pénale; modification.</i> Décret	124

Police.

<i>Assurance de responsabilité civile des cyclistes.</i> Ordonnance	6
<i>Circulation sur les ponts; restriction.</i> Arrêté	105
<i>Espagne; guerre civile, participation interdite.</i> Ordonnance .	97

Travaux publics.

<i>Circulation sur les ponts; restriction.</i> Arrêté	105
<i>Mise sous surveillance de cours d'eau.</i> Arrêtés. Wissbach 21, Heubach 99, Erbserenbach 104, Turbach	104

Cour suprême.

<i>Candidats au barreau; formation pratique.</i> Règlement . .	120
<i>Examens d'avocats.</i> Règlement	80

Table alphabétique des matières

du tome XXXVI du Bulletin des lois.

(Année 1936.)

A	Page
<i>Admission.</i> Règlement concernant l'— à l'Université de Berne	15
<i>Agents de poursuites.</i> Décret concernant les —	100
— Arrêté du Conseil-exécutif concernant la rétribution des —	129
<i>Apprentis.</i> Ordonnance sur l'admission d'— dans la profession de coiffeur	3
— Ordonnance sur l'admission et les examens intermédiaires d'— dans la cordonnerie	4
— Ordonnance sur l'admission d'— dans la profession de peintre et plâtrier	12
— Ordonnance sur l'admission d'— dans la profession de ferblantier et d'installateur en appareils sanitaires . .	50
<i>Association de cautionnement de l'artisanat bernois.</i> Décret concernant les subsides à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs et à l'—	63
<i>Assurance.</i> Ordonnance d'exécution concernant l'— de respon- sabilité civile des cyclistes	6
<i>Assurance du bétail.</i> Arrêté du Grand Conseil concernant les subventions cantonales en faveur de l'—	122
<i>Automobiles.</i> Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de l'industrie des —	1
<i>Avocats.</i> Règlement sur les examens d'—	80

B

	Page
<i>Barreau.</i> Règlement sur la formation pratique des candidats au —	120
<i>Billets.</i> Ordonnance sur la perception d'une taxe cantonale des —	65

C

<i>Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs.</i> Décret concernant les subsides à la — et à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois	63
<i>Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.</i> Décret portant modification de diverses dispositions du décret du 9 no- vembre 1920/18 novembre 1924 sur la —	74
<i>Candidats au barreau.</i> Règlement sur la formation pratique des —	120
<i>Circulation.</i> Arrêté concernant la restriction de la — sur certains ponts	105
<i>Coiffeurs.</i> Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de —	3
— Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de — et de coiffeuse	51
<i>Coiffeuses.</i> Ordonnance sur les examens d'admission aux pro- fessions de coiffeurs et de —	51
<i>Commerce des immeubles agricoles.</i> Ordonnance sur le —	113
<i>Commissions cantonales.</i> Ordonnance I concernant les indem- nités journalières et de déplacement des membres de —	93
— Ordonnance II concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres de —	95
<i>Commissions locales.</i> Ordonnance fixant les attributions des — de surveillance des prix	108
<i>Comptabilité des notaires.</i> Instructions concernant la — et les inspections y relatives	114
<i>Cordonnerie.</i> Ordonnance sur l'admission et les examens intermédiaires d'apprentis dans la —	4

XII

	Page
<i>Cordonniers.</i> Ordonnance sur les examens d'admission à la profession de —	72
<i>Corps enseignant.</i> Ordonnance concernant les doubles gains dans le — et le personnel de l'Etat	13
<i>Coût de la vie.</i> Ordonnance cantonale sur des mesures extraordinaires concernant le —	106
<i>Cyclistes.</i> Ordonnance d'exécution concernant l'assurance de responsabilité civile des —	6

D

<i>Déplacements de service.</i> Règlement concernant les indemnités dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour usage de véhicules automobiles en —	46
<i>Doubles gains.</i> Ordonnance concernant les — dans le corps enseignant et le personnel de l'Etat	13

E

<i>Equilibre financier de l'Etat.</i> Décret concernant des mesures en vue du rétablissement de l'—	123
<i>Espagne.</i> Ordonnance cantonale portant exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 août 1936 qui institue des mesures pour faire respecter l'interdiction de participer aux hostilités en —	97
<i>Examens d'admission.</i> Ordonnance sur les — aux professions de l'industrie des automobiles	1
— Ordonnance sur les — aux professions de coiffeur et de coiffeuse	51
— Ordonnance sur les — à la profession de cordonnier	72
— Ordonnance sur les — à la profession de tailleur	111
<i>Examens d'avocats.</i> Règlement sur les —	80
<i>Examens de maturité.</i> Règlement des — dans les gymnases du canton de Berne	144
<i>Examens de notaires.</i> Règlement sur les —	87

XIII

F

Page

<i>Ferblantiers.</i> Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de — et d'installateur en appareils sanitaires	50
<i>Fonctionnaires et employés de l'Etat.</i> Règlement concernant les indemnités dues aux — pour usage de véhicules automobiles en déplacements de service	46
<i>Forêts publiques.</i> Ordonnance modifiant celle du 2 décembre 1905/19 mai 1920 sur la confection et la revision des plans d'aménagement des —	62

G

<i>Gymnases du canton de Berne.</i> Règlement des examens de maturité dans les —	144
--	-----

H

<i>Hostilités en Espagne.</i> Ordonnance cantonale portant exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 août 1936 qui institue des mesures pour faire respecter l'interdiction de participer aux —	97
--	----

I

<i>Immeubles agricoles.</i> Ordonnance sur le commerce des — .	113
<i>Indemnités.</i> Règlement concernant les — dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour usage de véhicules automobiles en déplacements de service	46
<i>Indemnités de déplacement.</i> Arrêté modifiant le règlement sur les — du personnel de l'Etat	20
<i>Indemnités journalières.</i> Ordonnance I concernant les — et de déplacement des membres de commissions cantonales	93
— Ordonnance II concernant les — et de déplacement des membres de commissions cantonales	95
<i>Industrie des automobiles.</i> Ordonnance sur les examens d'admission aux professions de l'—	1

XIV

	Page
<i>Inspections.</i> Instructions concernant la comptabilité des notaires et les — y relatives	114
<i>Installateurs en appareils sanitaires.</i> Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de ferblantier et d'—	50

L

<i>Lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.</i> Règlement intercantonal concernant la police de la navigation sur les — .	22
--	----

M

<i>Maisons de santé.</i> Décret sur les — publiques et privées .	53
<i>Maladies transmissibles.</i> Ordonnance sur les mesures à prendre contre les —	131
<i>Mesures extraordinaires.</i> Ordonnance cantonale sur des — concernant le coût de la vie	106

N

<i>Navigation.</i> Règlement intercantonal concernant la police de la — sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.	22
<i>Notaires.</i> Règlement sur les examens de —	87
— Instructions concernant la comptabilité des — et les inspections y relatives	114

O

<i>Orientation professionnelle.</i> Ordonnance sur l'organisation et le développement de l'—	9
--	---

P

<i>Paroisse de Sutz.</i> Décret portant rétablissement de la — .	102
<i>Peintres.</i> Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de — et plâtriers	12
<i>Personnel de l'Etat.</i> Ordonnance concernant les doubles gains dans le corps enseignant et le —	13
— Arrêté modifiant le règlement sur les indemnités de déplacement du —	20

	Page
<i>Plans d'aménagement.</i> Ordonnance modifiant celle du 2 décembre 1905/19 mai 1920 sur la confection et la revision des — des forêts publiques	62
<i>Plâtriers.</i> Ordonnance sur l'admission d'apprentis dans la profession de peintres et —	12
<i>Police de la navigation.</i> Règlement intercantonal concernant la — sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat . . .	22
<i>Ponts.</i> Arrêté concernant la restriction de la circulation sur certains —	105

R

<i>Responsabilité civile.</i> Ordonnance d'exécution concernant l'assurance de — des cyclistes	6
--	---

S

<i>Subsides.</i> Décret concernant les — à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs et à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois	63
<i>Subventions cantonales.</i> Arrêté du Grand Conseil concernant les — en faveur de l'assurance du bétail	122
<i>Surveillance de l'Etat.</i> Ordonnance plaçant sous la — le Wissbach et ses affluents dans la commune de Rüschegg	21
— Ordonnance plaçant sous la — le Heubach et le Murtengraben dans la commune de Rüschegg	99
— Ordonnance plaçant sous la — l'Erbserenbach et le Turbach dans la commune de Gessenay	104
<i>Surveillance des prix.</i> Ordonnance fixant les attributions des commissions locales de —	108

T

<i>Tailleurs.</i> Ordonnance sur les examens d'admission à la profession de —	111
<i>Taxe cantonale des billets.</i> Ordonnance sur la perception d'une —	65

U

Page

<i>Université de Berne. Règlement concernant l'admission de</i> l'—	15
--	----

V

<i>Véhicules automobiles. Règlement concernant les indemnités</i> <i>dues aux fonctionnaires et employés de l'Etat pour usage</i> <i>de — en déplacements de service</i>	46
--	----

